

Déclaration des élu-e-s SNES-FSU aux FPMA du 15 juin 2017

Le mouvement des personnels enseignants est **un moment important**, tant pour la qualité du service public d'éducation que pour la vie personnelle de nos collègues. Or, cette année encore, l'ajustement purement mécanique à des capacités d'accueil, souvent insuffisantes, ne permettra pas d'assurer la continuité du service public dans plusieurs disciplines et se fera sentir dès la rentrée dans nombre d'établissements. Dans le même temps, de nombreux collègues, y compris relevant de priorités légales (rapprochement de conjoints, situation de handicap, exercice en établissement difficile), n'auront pas obtenu satisfaction.

Ce mouvement, comme tous les actes de gestion individuelle et collective, se fait **dans le cadre du paritarisme**, c'est-à-dire dans un cadre démocratique qui permet aux représentants des personnels élus de contrôler, à leur niveau d'intervention, la gestion des carrières et des mutations par leur employeur, l'État. C'est la raison pour laquelle, nous ne pouvons que nous féliciter de l'abandon par le rectorat, depuis plusieurs années, de la politique qui consistait à communiquer prématurément des projets individuels alors que l'instance paritaire chargée de leur vérification, rectification, ou amélioration lorsque cela est possible, n'avait pas même été réunie, et que les élus du personnel travaillaient encore à sa préparation. Nous ne pouvons que regretter que certaines organisations, faisant finalement bien peu cas des collègues, continuent de divulguer des projets au mépris du paritarisme et des élus qui font le travail. Le règlement intérieur des CAPA est pourtant clair sur le devoir de discrétion qui doit être le nôtre et sur l'interdiction de dévoiler le contenu des documents préparatoires aux instances, celle-ci comme les autres.

Par ailleurs, dans le **contexte politique actuel**, nous tenons à rappeler notre opposition à toute modalité de recrutement local des enseignants, sous prétexte de meilleure adéquation aux besoins locaux de l'employeur public. La résurgence de la vieille lune du recrutement local ne peut donc que nous inquiéter et nous resterons vigilants et combatifs en cas de tentative de traduction législative ou réglementaire.

Mais ce n'est pas là le seul élément inquiétant lié au contexte dans lequel nous siégeons. Outre les modifications du code du travail annoncées par le nouveau président, nous entendons déjà prôner à nouveau les vertus de l'expérimentation, de la déréglementation et de l'autonomisation accrue dans le champ éducatif. Une logique de mise en concurrence et de compétition entre établissements, publics scolaires et personnels eux-mêmes sous-tend encore et toujours des projets dont l'ambition ségrégative s'étend ici du collège à l'Université, à peine dissimulée derrière des concessions nettement électoralistes sur les aspects les plus négatifs de la réforme du collège, ou sur le vrai-faux débat du « redoublement ». Notons cependant à ce sujet que l'opposition majoritaire dans la profession à la réforme de Mme Vallaud-Belkacem n'est pas totalement étrangère à ces quelques assouplissements annoncés au CSE du 8 juin dernier qui, bien qu'insuffisants et tardifs, sont le fruit des luttes menées depuis 18 mois par le SNES-FSU et la profession pour dénoncer le caractère inefficace et injuste de cette réforme. Le SNES-FSU continue de revendiquer l'abrogation de cette réforme et l'ouverture de discussions pour une autre réforme plus juste et plus ambitieuse.

L'actualité de cette fin d'année est aussi marquée par la mise en œuvre des textes réglementaires traduisant le PPCR dans l'Éducation Nationale. Le SNES et la FSU ont acté positivement des mesures montrant un début de prise en compte de nos revendications de revalorisation, en induisant une amélioration des carrières et des rémunérations allant au-delà du transfert « prime/points ». Ces mesures constituent une première étape vers une revalorisation plus générale, dans l'objectif, qui est le nôtre, de faire du corps des agrégés le corps de référence du second degré. Néanmoins, on est encore loin d'une revalorisation suffisante qui permettrait de rétablir l'attractivité de nos métiers. La crise de recrutement perdure, du fait notamment d'un étalement trop long jusqu'en 2020 des mesures PPCR, d'un effet sur les débuts de carrières nettement insuffisant et d'un avancement à un rythme unique pour tous non totalement réalisé. En ce qui concerne la hors classe, nous serons vigilants à ce que l'apurement quasi-complet du 11ème échelon et pour partie du 10ème, se poursuive dans les prochaines années. Nous réclamons toujours une clause de sauvegarde statutaire pour assurer le passage à la hors-classe à tous les collègues ayant atteint le 11ème échelon. Nous dénonçons également toujours les modalités et les volumes prévus pour l'accès à la classe exceptionnelle, qui sont inadaptés à la structure de nos corps. Au sujet de la hors classe, nous

déplorons que les promesses faites par le ministère sur le contingent d'ayant-droits chez les COPsy n'aient pas été tenues : au lieu des 10 % annoncés, seulement 7 % ont pu en bénéficier. Le SNES se bat pour que que les engagements sur les volumes de promotions soient honorés.

Pour revenir au **mouvement** lui-même, nous rappelons que nous restons profondément attachés à ce qu'il puisse être re-concentré et se dérouler en une seule phase permettant ainsi des mutations « poste à poste ». Depuis la mise en place de la procédure déconcentrée en 1999, nous n'avons cessé de pointer une mutation inter-académique « à l'aveugle », fortement dissuasive pour les stratégies de mobilité choisie, et qui limite d'autant les possibilités de mutation pour tous. Ce n'est nullement une question technique. Ce n'est pas la masse des demandeurs qui pose problème. Notre administration est capable, techniquement de traiter l'ensemble des demandes dans un mouvement poste à poste. Le bilan nécessaire de la déconcentration du mouvement, que nous attendons encore, doit intégrer le temps de travail des personnels de l'administration dans les rectorats, comme la dégradation de leurs conditions de travail liée à cette surcharge, mais aussi prendre en compte la résorption des inégalités de traitement entre les personnels d'un même corps, induite, sur le territoire national, par le mouvement déconcentré.

Concernant les **postes spécifiques académiques**, nous notons que notre rectorat estime que les candidats qui y sont affectés ne sont pas considérés comme titulaires de l'entité géographique sur laquelle le poste est situé (commune, département...). En cela notre académie se démarque de ce qui est pratiqué dans la très grande majorité des académies. C'est pourquoi nous demandons qu'une information claire sur ce point soit portée à la connaissance des candidats potentiels sur des postes spécifiques académiques. Nous souhaitons également qu'un groupe de travail soit réuni avant les discussions sur la note de service intra 2018 afin d'établir des règles de gestion pour les titulaires d'un poste spécifique, notamment en matière de mesure de carte scolaire. Ce groupe de travail pourrait être l'occasion de se pencher sur le profilage de chacun des postes spécifiques de notre académie et, s'il s'avère que l'enseignement sur un de ces postes ne requière aucune qualification particulière, le SNES demandera à ce qu'il soit déprofilé et qu'il passe au mouvement général.

Même si nous constatons que le nombre de **postes bloqués pour les futurs stagiaires** est moindre cette année, nous regrettons toujours cette situation qui réduit tout de même la fluidité du mouvement et donc des possibilité de mutations. Une fois encore, des collègues enseignant notamment en SII, TZR depuis de nombreuses années, ne peuvent toujours pas obtenir de poste fixe en raison du blocage de plusieurs postes dans leur discipline. Le SNES-FSU demande que les stagiaires ne soient plus utilisés comme des moyens d'enseignement et rappelle son mandat, à savoir que ceux-ci soient affectés sur le service de leur tuteur. Outre l'amélioration de la formation initiale, cela aurait pour effet immédiat de libérer des postes et donc de satisfaire un plus grand nombre de candidats à mutation. Pour ce qui est de l'affectation des stagiaires, nous réitérons notre demande de GT d'affectation et de communication anticipée des berceaux.

Sur la question des **cas médicaux**, nous sommes attachés à la tenue d'un groupe de travail spécifique. Cependant, nous souhaiterions, devant l'augmentation du nombre de dossiers à étudier, avoir un temps d'échanges entre médecins, administration et organisations syndicales afin que nous soit précisée la manière de procéder pour bonifier tel ou tel vœu.

En ce qui concerne les **TZR**, nous rappelons qu'ils sont indispensables à la continuité du service public d'éducation, c'est pourquoi ils ne doivent pas pallier les carences en recrutement mais être en nombre suffisant pour effectuer leur mission première : le remplacement. Nous demandons un second GT d'affectation des TZR fin août pour que les modifications survenues pendant les vacances soient étudiées dans un cadre paritaire.

Enfin, nous souhaiterions que soit respectés les termes de la circulaire selon lesquels un professeur d'économie-gestion peut participer au mouvement dans son option ou dans une des deux autres options, sans que cela ne puisse être soumis à l'appréciation des corps d'inspection ou de l'administration.

Nous remercions, enfin, les personnels du rectorat en charge de cette opération de gestion pour le travail préparatoire effectué et la qualité de nos nombreux échanges.

Les élu-es du SNES-FSU